



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC-JC(XLV)/2 – Annexe II
26 septembre 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION
14-19 novembre 2011
La Antigua Guatemala (Guatemala)

**META-ÉVALUATION DE PROJETS OIBT PRÉCÉDEMMENT
ÉVALUÉS**

**Acquis d'enseignement et bonnes pratiques en vue de la
gestion durable des forêts tropicales**

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

9. L'exploitation à faible impact

RAPPORT THÉMATIQUE DE SYNTHÈSE No. 9

L'exploitation à faible impact

1. INTRODUCTION

L'exploitation à faible impact (EFI) a été mise au point pour faciliter et améliorer la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) tropicales. Son but initial était de réduire les impacts des récoltes forestières, mais l'EFI est devenue une nouvelle démarche de gestion visant l'amélioration de la planification de l'exploitation forestière, des méthodes de récolte, d'encadrement et de suivi. L'EFI fait partie de la mise en œuvre des plans de gestion forestière avec lesquels sa planification est étroitement liée. L'EFI est donc un élément de la boîte à outils de la gestion forestière de l'unité d'aménagement forestier (UAF). Elle est applicable à la fois aux exploitations de concessions forestières de grande taille, pour lesquelles elle a été mise au point à l'origine, et aux collectivités de plus petite échelle ainsi qu'à la gestion des forêts privées.

Outre la réduction des dégâts causés à la végétation restante, aux sols et aux eaux, l'EFI contribue également à l'amélioration de la régénération dans les domaines parcourus par les coupes et contribuer à assurer la pérennité des récoltes de bois et de produits forestiers non ligneux. Sachant également que ces techniques visent également à réduire les coûts, leur application contribue à la rentabilité. L'EFI permet également d'améliorer les conditions de travail et l'hygiène et la sécurité des travailleurs. En outre, les opérations EFI à base répondent généralement aux normes de certification des forêts portant sur les récoltes de bois.

Les objectifs de l'AIBT appellent à favoriser les pratiques qui contribuent à améliorer la gestion durable des forêts tropicales, dont l'EFI. Le développement et la promotion de l'EFI sont liés à plusieurs objectifs de l'AIBT, notamment l'objectif (f) *Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre*, l'objectif (m) *Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre, et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux*, et l'objectif (p) *favoriser un meilleur accès aux technologies et aux transferts de technologie, ainsi qu'à la coopération technique*.

L'OIBT soutient la mise au point de modèles d'exploitation forestière à faible impact, en testant des options opérationnelles en conditions forestières spécifiques et la formation à l'EFI des planificateurs, cadres et travailleurs dans plusieurs pays. Certains projets ont aidé des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à créer des centres de formation destinés à développer les ressources humaines pour l'industrie du bois et à faciliter l'adoption des activités d'exploitation forestière à faible impact.

2. PRINCIPAUX PROBLÈMES

- L'EFI n'est pas encore suffisamment intégrée aux exigences politiques et réglementaires prévues pour les opérations forestières.
- Les politiques publiques et les règlements de l'administration ne sont pas toujours compatibles avec l'EFI et peuvent nécessiter d'être révisés pour permettre son adoption.
- La mise en œuvre de l'EFI dépend largement de l'engagement des responsables de la filière forêt-bois à améliorer les modalités de l'exploitation forestière. Dans de nombreuses entreprises on estime que l'EFI conduit à une augmentation des coûts, même s'il a été démontré que les améliorations apportées aux modalités de l'exploitation forestière sont rentables.
- Convaincre les directions des entreprises des atouts de l'EFI n'est pas suffisant. Les responsables des opérations sur le terrain doivent être favorables aux changements nécessaires et suffisamment formés pour mettre en œuvre l'EFI dans leur domaine de responsabilité.
- La pleine application de la démarche EFI nécessite un suivi et une communication efficaces au sein de l'organisation. Cela signifie souvent une mutation de la structure organique d'une entreprise d'exploitation forestière et une modification règles et des normes d'exploitation.

- Dans certains cas, les entreprises ne s'intéressent pas à l'EFI, car celle-ci perturbe le status quo de leurs systèmes de gestion et les pratiques d'exploitation, et parce que de nombreuses entreprises sont principalement préoccupées par leur approvisionnement immédiat en matières premières plutôt que par l'optimisation de leurs coûts d'exploitation et la réduction de leur impact sur l'environnement.
- L'introduction de l'EFI dans de nombreux projets pilotes a entraîné l'utilisation d'un matériel coûteux nécessaire pour les pratiques forestières améliorées. L'adoption de ces techniques a été freinée par la capacité d'investissement limitée des UFA.
- L'adaptation de l'EFI aux forêts des collectivités et à d'autres UFA à petite échelle en est encore à ses balbutiements. Cela nécessitera des efforts concertés spécifiques.
- Les centres de formation spécialisés EFI ont souffert des problèmes de viabilité lorsque l'aide financière extérieure s'est tarie. Les droits versés par des entreprises privées qui envoient des membres de leur personnel en formation n'ont pas été suffisants pour assurer la viabilité financière de ces centres.

3. ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS

Conception des projets

- Les projets EFI impliquent généralement la participation d'UFA pilotes qui peuvent servir de terrains de formation (forêts école) et d'expérimentation. Cette approche s'est avérée utile pour l'introduction de l'EFI. Cependant, ce n'est que la première étape et l'adoption généralisée de l'EFI nécessite d'autres efforts.
- La zone pilote choisie pour la mise en œuvre de pratiques EFI est souvent éloignée et située en terrain escarpé, ce qui tend à freiner le rythme de travail et à réduire le potentiel de démonstration de la zone.
- Le modèle RIL est actuellement principalement applicable aux grandes entreprises forestières qui utilisent des équipements lourds. Les exploitations de moyenne et petite échelles et les entreprises forestières des collectivités utilisent des technologies simples qui ont également tendance à avoir des impacts négatifs sur l'environnement. Comme ces petites UFA sont nombreuses dans beaucoup de pays, leurs réalités de terrain particulières doivent être prises en considération dans la conception des projets (choix de la technologie, stratégie de renforcement des capacités à l'échelon UFA, etc.)
- Pour l'application réussie de l'EFI, il est nécessaire d'impliquer des planificateurs, des opérateurs et superviseurs techniquement compétents. Des opérateurs bien formés sont nécessaires tout autant que des cadres bien formés pour faire en sorte que le travail est effectué correctement et que soit fournie une rétroaction destinée à permettre une amélioration permanente des pratiques.
- Le personnel d'exploitation au niveau du terrain, qui constitue le groupe cible principal de nombreux projets EFI, doit être pleinement consultés dans la détermination des formations nécessaires lors de la phase de planification.
- Les entreprises participantes doivent être prêtes à faire face aux coûts de formation de leur personnel.
- Les organismes collaborateurs n'ont pas toujours participé activement aux projets, ce qui fait souhaiter des déclarations d'intention claires de la part de toutes les parties prenantes.
- Une étude de faisabilité visant la création d'une centre de formation de EFI spécialisé devrait être effectuée avant de justifier de son financement.

Mise en œuvre

- Il est important d'identifier les impacts environnementaux associés à l'exploitation forestière, en particulier dans les zones à forte pente et dans les bassins versants sensibles à l'érosion. Mais il porte plus particulièrement que la planification des routes forestières et autres infrastructures soit élaborée avec soin, et que soient prises des mesures visant à minimiser les impacts négatifs.
- Les alternatives à l'ouverture de pistes forestières et de débardage peuvent être analysées pour une éventuelle faisabilité dans des conditions locales spécifiques. L'exploitation forestière à hélicoptère réduit le besoin de construction de routes en terrain escarpé et élimine les impacts sur le sol et les eaux, mais ce mode de débardage est coûteux et n'est donc applicable que dans des cas particuliers. Les dispositifs de débardage au câble sont généralement applicables en terrain escarpé.

- Dans de nombreux cas, les mêmes normes en matière d'aménagement de pistes et routes sont retenues sur les pentes raides que dans les forêts de plaine. Cela peut conduire à d'importantes sédimentations des cours d'eau et à une détérioration de la qualité des eaux, avec des effets en aval graves sur l'eau potable, le transport fluvial, l'irrigation, les projets hydroélectriques, et certaines activités comme l'aquaculture et l'élevage de crevettes.
- Planification opérationnelle détaillée des récoltes EFI doit tenir compte, entre autres, des différences dans les caractéristiques technologiques du bois des essences moins connues, et des besoins d'identification taxonomique d'essences supplémentaires en vue de permettre leur prise en compte dans les opérations. Des guides simples à l'usage du terrain pour l'identification rapide des essences se sont avérées utiles s'agissant des essences les moins répandues.
- Les machines employées ont souvent été inadaptées à certaines réalités locales et leurs spécifications doivent donc se faire en fonction des conditions locales du terrain.
- Les démarches relatives à l'importation de matériel d'abattage EFI amélioré devraient être précisées avant leur acquisition.
- On devrait se garder de composer un calendrier d'activités trop optimiste. La collecte des données de base nécessaires à la planification EFI a souvent pris plus de temps que prévu.
- Les projets EFI sont rarement couronnés de succès s'agissant des transferts des connaissances si la mise en œuvre repose principalement sur des visites à court terme faites par des consultants étrangers.
- La formation des formateurs et du personnel pilote des UFA a été utile dans les phases initiales de l'introduction de l'EFI mais elle doit être complétée par une sensibilisation plus large des dirigeants de l'entreprise et du personnel de l'administration, ainsi que par un élargissement des activités de formation à d'autres groupes cibles.
- Il est important de comprendre que les avantages ciblés peuvent nécessiter une plus longue période de mise en œuvre que prévu, ce qui peut réduire les possibilités de convaincre les dirigeants de l'entreprise des avantages ultimes de l'EFI.
- Pour assurer une diffusion efficace des résultats des projets EFI auprès des intervenants des secteurs public et privé, il faut assurer un accès facile aux résultats par des formations de courte durée, des ateliers, des séminaires, des vidéos et des affiches dans les expositions, la distribution d'imprimés, et une page web bien conçue.
- Les rapports techniques des projets EFI sont essentiels pour informer le personnel de gestion et les professionnels des organismes privés et publics. Ils devraient inclure des analyses comparatives sur les coûts et la productivité ainsi qu'un comparatif des impacts environnementaux des approches forestières EFI et conventionnelles.
- Sensibiliser les petites entreprises et les collectivités forestières qui sont dispersées dans le pays et n'ayant souvent qu'un accès limité aux informations auraient besoin d'activités de diffusion spécifiquement adaptés à leur situation.

Pérennisation

- Certaines activités EFI et leur promotion ont perdu du terrain après l'achèvement du projet.
- La surveillance de la réussite de l'EFI à l'aune d'un corps d'indicateurs pertinents peut aider à communiquer sur les avantages pouvant être obtenus à long terme.
- Les analyses comparatives entre exploitation forestière traditionnelle et EFI ont souvent fait défaut à de nombreux projets, ce qui limite l'intérêt de la profession pour une amélioration de ses pratiques.
- Les centres indépendants de formation à l'EFI ont généralement besoin de financement externe continu même si une demande de services de formation peut être créée par le projet.
- Il est difficile de maintenir les activités de formation EFI et sa promotion en les finançant par les seuls montants des droits versés pour les cours.

4. BONNES PRATIQUES

Conception des projets

- La conception des projets EFI doit être réaliste et les objectifs trop ambitieux doivent être évités.
- Les aspects essentiels des projets EFI comprennent (i) l'établissement de données de référence, (ii) l'identification des causes spécifiques de l'érosion accélérée des sols, (iii) l'élaboration de lignes directrices portant sur l'ouverture et le tracé des routes et d'autres pratiques susceptibles de réduire de manière significative les taux d'érosion, et (iv) les formations professionnelles.
- Une sélection rigoureuse des stations des zones pilotes au tout début peut faire en sorte que celles-ci répondent à des critères liés à l'accès et à d'autres témoignant de leur représentativité.
- La comparaison des coûts et l'analyse des atouts de l'EFI sont des outils efficaces de sensibilisation à ces avantages auprès des parties prenantes.
- Des experts extérieurs sont souvent nécessaires, mais un personnel résident ou des spécialistes qui travaillent en continu sur une longue période avec des homologues locaux demeurent préférables.

Pérennisation

- Des mesures de formation complémentaire systématique et d'exploitation des connaissances et l'applicabilité des techniques EFI aux conditions locales, y compris chez les exploitants de moyenne et de petite échelle et dans les collectivités forestières, peuvent assurer la pérennisation.
- Des stratégies de sortie soigneusement planifiées se sont révélées déterminantes pour l'adoption continue des techniques EFI. Elles peuvent comporter, notamment :
 - La pleine participation des spécialistes nationaux
 - Un mécanisme complémentaire de calcul des ratios coûts-avantages et d'autres impacts
 - Une évaluation des résultats des formations auprès des agents de terrain
 - Une prise de conscience obtenue par des campagnes de sensibilisation générique visant les cadres de la profession
 - Une diffusion ciblée des avantages et des coûts, des démonstrations pratiques et une documentation technique.
 - Des partenariats avec les établissements d'enseignement de la sylviculture visant à les convaincre d'intégrer l'EFI dans leur programme d'études.
- Le gouvernement devrait envisager de mettre en place des politiques qui encouragent l'industrie et les collectivités forestières à leurs travailleurs régulièrement en disponibilité pour recevoir des formations.
- Afin de répondre à la future pérennisation au moment de créer des infrastructures et facilités de formation, tout projet pourrait subordonner leur financement à l'intégration de l'EFI dans les programmes de formation.
- Les centres de formation EFI pourraient à terme acquérir le statut d'entreprise avant que les financements extérieurs soient épuisés afin de permettre leur autofinancement à partir des organismes bénéficiaires. Cependant, les frais de formation payés par les participants n'ont généralement pas été suffisants pour assurer la leur pérennité.

SOURCES

Le présent résumé thématique repose sur les rapports d'évaluation à postériori des projets suivants:

PD 47/94 Rev.3 (I)	UTILISATION INDUSTRIELLE D'ESSENCES SECONDAIRES PROVENANT DE FORÊTS AMÉNAGÉES
PD 3/96 Rev.2 (I)	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET D'UTILISATION DU BOIS D'HÉVÉA
PD 026/96 Rev.4 (F)	ÉTUDE DES NORMES D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS DE MONTAGNE À DIPTÉROCARPACÉES AU SARAWAK DU POINT DE VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS -- PHASE II.
PD 39/06 Rev.2 (F)	PROJET RÉGIONAL DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION À FAIBLE IMPACT DANS LE BASSIN DU CONGO